

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis, tenue le 8 décembre 2021 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli à compter de 19 h 00 sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Jennifer Laflamme	Padoue
	Nancy Banville	Price
	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM.	Bruno Paradis	Price
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Simon Yvan Caron	La Rédemption
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard Dubé	Saint-Octave-de-Métis

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Judith Garon, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Martine Caron, directrice adjointe par intérim et du développement, M. Cédric Charest, directeur de l'aménagement et Mme Johanne Beaulieu, adjointe administrative.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-12-331

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis de conformité du règlement de zonage 397 de Saint-Donat
6. Avis de conformité du règlement 308-21 de Saint-Gabriel
7. RÉG341-2021 modifiant le schéma d'aménagement
 - 7.1 Adoption du RÉG341-2021

- 7.2 Adoption du document explicatif
- 8. RÉG342-2021 modifiant le schéma d'aménagement
 - 8.1 Adoption du RÉG342-2021
 - 8.2 Adoption du document explicatif
- 9. Demande de partenariat pour projet de restauration des jardins extra-muros
- 10. Désignation des inspecteurs de la MRC pour les TNO
- 11. Nomination de deux représentants au CCU des TNO
- 12. Nomination de trois représentants à la Commission d'aménagement (COMA)
- 13. Nomination d'un représentant au sein du OBVNEBSL (Bassins versants)

C. ADMINISTRATION

- 14. Adoption du RÉG344-2021 règlement de taxation pour les TNO de La Mitis pour l'année 2022
- 15. Adoption du RÉG345-2021 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2022

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 16. Nomination d'un administrateur au conseil d'administration du CAUREQ
- 17. Nomination de trois représentants de la MRC au Comité sécurité publique (CSP)

E. DIVERS

- a) Recommandation du comité directeur pour le projet « La Mitis à l'ère du numérique »
- b) Appui à l'école du Mistral pour le projet d'infrastructure - terrain synthétique
- c) Mont-Comi-suivi

F. DÉVELOPPEMENT

- 18. Adoption du Diagnostic culturel de La Mitis et de la politique culturelle et du patrimoine de la MRC
- 19. Nomination de deux représentants à la Commission culturelle
- 20. MADA
 - 20.1 Autorisation de dépôt au programme de soutien de la mise en œuvre
 - 20.2 Nomination d'un représentant au comité MADA
- 21. Programme de subvention Stratégie jeunesse
- 22. Nomination de deux représentants à la Table Alliance
- 23. TRIDEM
 - 23.1 Modification du comité
 - 23.2 Nomination de trois représentants au comité TRIDEM
- 24. Nomination d'un représentant au CA du Parc régional de la rivière Mitis
- 25. Nomination de deux représentants au CA de MitisLab
- 26. Entente sectorielle de soutien aux entreprises d'économie sociale
- 27. Mitis en Affaires
 - 27.1 Budget 2022
 - 27.2 Nomination d'un représentant au CA de Mitis en Affaires

G. PROJETS ÉOLIENS

- 28. Projet éolien Lac Alfred

- 28.1 Suivi
- 29. Projet éolien La Mitis
- 29.1 Suivi

H. HYGIÈNE DU MILIEU

- 30. Nomination de trois représentants au CA de la Régie intermunicipale
- 31. Nomination d'un représentant au CA de l'Écocentre
- 32. Rencontre avec la SEMER-suivi

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 24 novembre 2021

3.1 Adoption

C.M. 21-12-332

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021 tel que présenté.

3.2 Suivi

Mme Judith Garon fait le suivi du procès-verbal du 24 novembre 2021.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis de conformité du règlement de zonage 397 de Saint-Donat

C.M. 21-12-333

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de lotissement d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Donat a adopté le 7 septembre 2021 le premier projet de règlement numéro 397 modifiant le règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif de rétablir les normes sur les bandes de protection riveraines exigées par le Schéma d'aménagement et de développement en abrogeant les normes plus sévères qui avaient été adoptées;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté un second projet de règlement le 1^{er} novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 397 le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de zonage 397 de la municipalité de Saint-Donat.

6. Avis de conformité du règlement 308-21 de Saint-Gabriel

C.M. 21-12-334

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de construction d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a adopté le 15 novembre 2021 le projet de règlement numéro 308-21 modifiant le Règlement de construction 214-10;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif de modifier et préciser les normes applicables à l'utilisation des conteneurs à des fins de bâtiment accessoire sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a adopté le 6 décembre 2021 le règlement numéro 308-21 modifiant le règlement de construction 214-10;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC indique que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 308-21 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

7. RÈG341-2021 modifiant le schéma d'aménagement

7.1 Adoption du règlement RÈG341-2021

C.M. 21-12-335

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Mitis a adopté le règlement numéro RÈG222-2007 décrétant un

schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et que celui-ci est entré en vigueur le 5 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite une modification des zones d'aménagement prioritaires et différées inscrites au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la modification des zones d'aménagement prioritaires et différées de la Ville de Mont-Joli est motivée par la rentabilisation optimale des infrastructures à mettre en place dans l'une des zones prioritaires se trouvant sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire planifier son extension urbaine afin d'assurer une meilleure répartition de l'urbanisation sur son territoire et de répondre aux attentes gouvernementales exprimées dans les *Orientations du gouvernement en matière d'aménagement -Pour un aménagement concerté du territoire* ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement a comme orientation de « Planifier l'expansion des activités résidentielles, commerciales et industrielles dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie, de rentabilisation des infrastructures ainsi que de maintien de la sécurité publique »;

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'aménagement a analysé la demande de modification des zones d'aménagement prioritaires et différées inscrites au Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'elle recommande son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil des maires tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil des maires tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis provisoire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation reçu le 25 octobre 2021 indique que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 1^{er} décembre 2021, lors de laquelle aucune personne intéressée ne s'est présentée pour s'exprimer sur le projet de règlement.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis adopte le règlement portant le numéro RÉG341-2021 tel que présenté.

7.2 Adoption du document indiquant les modifications au RÈG341-2021

C.M. 21-12-336

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Mitis a adopté le projet de règlement numéro RÈG341-2021 modifiant divers éléments du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un document qui décrit les modifications que les municipalités locales devront effectuer à leurs règlements d'urbanisme afin de se conformer à la modification du schéma.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis adopte le document indiquant les modifications à apporter au règlement d'urbanisme RÈG341-2021 tel que présenté.

8. RÈG342-2021 modifiant le schéma d'aménagement

8.1 Adoption du règlement RÈG342-2021

C.M. 21-12-337

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Mitis a adopté le règlement numéro RÈG222-2007 décrétant un schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et que celui-ci est entré en vigueur le 5 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Flavie souhaite une modification aux grandes affectations du territoire afin d'agrandir une aire d'affectation industrielle à même une aire d'affectation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la modification au SADR souhaitée par la Municipalité de Sainte-Flavie a pour objectif d'optimiser l'utilisation du lot 4 015 668 du cadastre du Québec qui est non propice aux activités agricoles, tout en assurant une saine cohabitation des usages;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil des maires tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil des maires tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis provisoire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation reçu le 25 octobre 2021 indique que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 1^{er} décembre 2021, lors de laquelle aucune personne intéressée ne s'est présentée pour s'exprimer sur le projet de règlement.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis adopte le règlement portant le numéro RÈG-342-2021 tel que présenté.

8.2 Adoption du document indiquant les modifications au RÈG342-2021

C.M. 21-12-338

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Mitis a adopté le projet de règlement numéro RÈG342-2021 modifiant divers éléments du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un document qui décrit les modifications que les municipalités locales devront effectuer à leurs règlements d'urbanisme afin de se conformer à la modification du schéma.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis adopte le document indiquant les modifications à apporter au règlement d'urbanisme RÈG342-2021 tel que présenté.

9. Demande de partenariat pour projet de restauration des jardins extra-muros

C.M. 21-12-339

CONSIDÉRANT QUE la tempête de 2010 a fortement marqué les communautés côtières de l'est de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Mitis a un projet nommé Restauration du jardin extra-muros, visant à restaurer les terrains vacants en les revégétalisant avec des plantes indigènes de bord de mer;

CONSIDÉRANT QU'avec ce projet, ils cherchent à développer des techniques de restauration et d'aménagement côtier en utilisant notamment des plantes comestibles de bord de mer;

CONSIDÉRANT QUE ces techniques seront mises en place et testées dans un site pilote se trouvant à la limite ouest de la municipalité de Sainte-Flavie, site mieux connu comme le Jardin extra-muros, sur une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Mitis déposera une demande de financement au Programme Interactions communautaires du Plan d'Action Saint-Laurent pour la restauration du site Jardins extra-muros et qu'une contribution est demandée à la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis s'engage à consacrer un montant de 2 000 \$ en services sur trois ans en appui au projet de Restauration du jardin extra-muros du Parc de la rivière Mitis.

10. Désignation des inspecteurs de la MRC pour les TNO

C.M. 21-12-340

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autre règlement que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attribué à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du Service.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis désigne les personnes suivantes en tant qu'inspecteur en urbanisme pour les TNO de La Mitis:

- Jean-Philippe Quimper, inspecteur attribué;
- Michel Lagacé, inspecteur suppléant;
- Gabriel Dumont, inspecteur suppléant;
- Mélissa Caron, inspectrice suppléante.

Afin d'assurer l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage n° RÈG289-2016;
- Règlement de lotissement n° RÈG290-2016;
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° RÈG291-2016;
- Règlement de construction n° RÈG292-2016;
- Règlement des permis et certificats n° RÈG293-2016;
- Règlement sur les dérogations mineures n° RÈG294-2016;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° RÈG289-2016;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1).

La MRC de La Mitis autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la MRC de La Mitis.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

11. Nomination de deux représentants au CCU des TNO

C.M. 21-12-341 Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-Pierre Bélanger et M. Simon Yvan Caron à titre de représentants du Conseil au CCU des TNO.

12. Nomination de trois représentants à la Commission d'aménagement (COMA)

C.M. 21-12-342 Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Fortin, Mme Micheline Barriault et M. Maxime Richard Dubé à titre de représentants du Conseil à la Commission d'aménagement (COMA).

13. Nomination d'un représentant au sein du OBVNEBSL (Bassins versants)

C.M. 21-12-343 Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de nommer M. Jimmy Valcourt à titre de représentant du Conseil à l'organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent.

C. ADMINISTRATION

14. Adoption du RÈG344-2021 règlement de taxation pour l'année 2022 pour les TNO de La Mitis

C.M. 21-12-344 **CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 24 novembre 2021, résolution portant le numéro CM-21-11-302.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022 et qu'un règlement à cet effet, portant le numéro RÈG344-2020 soit et est adopté tel que présenté.

15. Adoption du RÈG345-2021 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2022

C.M. 21-12-345 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier au plus tard le quatrième mercredi du mois de novembre de chaque année (C.M. art. 148 et 975);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal de la province de Québec, la municipalité régionale de comté de La Mitis doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires, selon les compétences qu'elle exerce, en parties distinctes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement en fonction des critères que détermine le Conseil par règlement qui peut varier selon la nature des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 205 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le mercredi 24 novembre 2021 et portant le numéro CM 21-11-314 et qu'il a été affiché, tel que requis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro RÈG345-2021 relatif à l'établissement des quotes-parts des municipalités de la MRC de La Mitis pour l'année 2022 tel que présenté.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

16. Nomination administrateur au conseil d'administration du CAUREQ

C.M. 21-12-346

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité de nommer M. Georges Deschênes à titre d'administrateur représentant la MRC de La Mitis au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

17. Nomination de trois représentants au Comité de sécurité publique (CSP)

C.M. 21-12-347

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Fortin, Mme Gitane Michaud et Mme Micheline Barriault à titre de représentants du Conseil de la MRC au sein du Comité de sécurité publique (CSP).

Un huis clos est demandé par M. Georges Deschênes pour discuter des différents comités. Il est 20 h 09.

La levée du huis clos est demandée par M. Georges Deschênes. Il est 20 h 35.

E. DIVERS

a) **Recommandation du comité directeur pour le projet « La Mitis à l'ère du numérique »**

C.M. 21-12-348

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés, soit le plan d'action et le budget 2021, ont été analysés à partir des critères établis dans le cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action et le budget répondent aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité directeur ont déposé une recommandation pour le plan d'action et le budget de Mitis Lab.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité de consentir une subvention à Mitis Lab pour l'année 2021 au montant de 101 643 \$ à même le volet 3 du FRR pour financer les activités prévues au plan d'action et conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises.

b) **Appui à l'école du Mistral pour le projet d'infrastructure - terrain synthétique**

C.M. 21-12-349

CONSIDÉRANT QUE l'École du Mistral dépose un projet d'infrastructure pour l'installation d'un terrain synthétique au projet de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des mairesses appuie le projet de l'École du Mistral pour le projet d'infrastructure - terrain synthétique afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses appui le dépôt du projet d'infrastructure – terrain synthétique de l'École du Mistral auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

c) **Mont-Comi - suivi**

À la demande de M. Jean-Pierre Pelletier, M. Bruno Paradis fait le suivi sur le projet d'acquisition du Mont-Comi.

F. DÉVELOPPEMENT

18. Adoption du Diagnostic culturel de La Mitis et de la politique culturelle et du patrimoine de la MRC

C.M. 21-12-350

CONSIDÉRANT QUE les arts, la littérature et le patrimoine sont essentiels au maintien de la population, à la vitalité ainsi qu'à l'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les arts, la littérature et le patrimoine ont une importance significative dans les sphères économiques, sociales et environnementales de La Mitis et que cette activité contribue à la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement québécois a mis à jour sa politique culturelle et tous les nouveaux enjeux et défis auxquels font face les instances qui interviennent en culture;

CONSIDÉRANT QUE le milieu s'est mobilisé fortement autour de cette démarche;

CONSIDÉRANT l'effort mis par tous les membres de la Commission culturelle, incluant les élus qui y ont siégé;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées et des outils réalisés dans le cadre d'une telle démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis pourra intervenir adéquatement, tant dans ses décisions que dans ses actions, pour un développement culturel cohérent;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche aura permis de renforcer sa position et son lien de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter le Diagnostic culturel de La Mitis et la Politique culturelle et du patrimoine de la MRC de La Mitis.

19. Nomination de deux représentants à la Commission culturelle

C.M. 21-12-351

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité de nommer M. Michel Verrault et M. Jimmy Valcourt à titre de représentants du Conseil à la Commission culturelle.

20. MADA

20.1 Autorisation de dépôt au programme de soutien à la mise en oeuvre

C.M. 21-12-352

CONSIDÉRANT QUE la MRC est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et

d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Gouvernement du Québec visant à soutenir la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 1 de la démarche, des consultations citoyennes ont eu lieu dans chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA de La Mitis se veut un outil qui guide les administrations municipales et les organismes dans leurs prises de décisions afin d'agir dans l'intérêt des aînés et qu'il est primordial de s'assurer de la mise en œuvre de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où les aînés ont la possibilité de demeurer actifs et de poursuivre leur contribution dans leur communauté, dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil maires a pris connaissance du projet de politique MADA accompagné du plan d'action de la MRC de La Mitis 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont adopté une résolution indiquant leur intérêt à prendre part à la demande collective :

- Grand-Métis
- Saint-Joseph-de-Lepage
- Sainte-Jeanne-d'Arc
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- La Rédemption
- Sainte-Luce
- Saint-Octave-de-Métis
- Padoue
- Les Hauteurs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Gabriel-de-Rimouski

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ayant pour but de coordonner la mise en œuvre du plan d'action 2020-2025 de La MRC de La Mitis, d'outiller et de soutenir les municipalités participantes et d'assurer la concertation et la mobilisation des partenaires aînés sur le territoire.
- De désigner la direction générale pour signer la convention d'aide financière, assurer le suivi de la demande et de la reddition de comptes.

20.2 Nomination d'un représentant au comité MADA

C.M. 21-12-353 Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité de nommer Mme Gitane Michaud à titre de représentante du Conseil au comité MADA.

21. Programme de subvention Stratégie jeunesse

C.M. 21-12-354 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a le désir mettre en œuvre le plan d'action jeunesse de La MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la jeunesse vient de lancer un appel de projets concernant les « stratégies jeunesse en milieu municipal »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a le désir de faire rayonner la jeunesse mitissienne sur l'ensemble de son territoire, de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance et d'assurer l'épanouissement de sa jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE notre jeunesse est importante pour le développement de nos milieux de vie et qu'il est primordial de s'assurer de préparer une relève crédible au sein de nos divers organismes et municipalités.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de :

- Déposer une demande de subvention de 50 000 \$ au programme stratégie jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la jeunesse pour la mise en œuvre du plan d'action jeunesse de la MRC de La Mitis ;
- D'autoriser la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce projet.

22. Nomination de deux représentants à la Table Alliance

C.M. 21-12-355 Il est proposé par M. Simon Yvan Caron, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité de nommer Mme Gitane Michaud et M. Michel Verrault à titre de représentants du Conseil à la Table Alliance.

23. TRIDEM

23.1 Modification du comité

C.M. 21-12-356 **CONSIDÉRANT QUE** la TRIDEM doit se doter de représentants (es) du milieu municipal afin de représenter les intérêts et les enjeux spécifiques à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de concertation est maintenant terminée et que la prochaine étape sera celle de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire d'inclure l'ensemble des élus (es) dans la démarche de mise en œuvre puisqu'elles ont déjà identifié leurs enjeux respectifs durant la démarche de concertation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Jennifer Laflamme et résolu à l'unanimité de réduire le nombre de représentants du Conseil des maires de six à trois membres au sein de la Table relative à l'immigration et la diversité ethnoculturelle de La Mitis pour la mise en œuvre du plan d'action 2022-2024.

23.2 Nomination de trois représentants au comité TRIDEM

C.M. 21-12-357 Il est proposé par M. Simon Yvan Caron, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité de nommer M. Martin Soucy, Mme Gitane Michaud et M. Georges Deschênes à titre de représentants du Conseil au comité TRIDEM.

24. Nomination d'un représentant au CA du Parc régional de la rivière Mitis

C.M. 21-12-358 Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité de nommer M. Marc-André Larrivée à titre de représentant du Conseil au comité administratif du Parc de la rivière Mitis.

25. Nomination de deux représentants au CA de Mitis Lab

C.M. 21-12-359 Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de nommer M. Michel Verrault et M. Martin Soucy à titre de représentants du Conseil au comité administratif de Mitis Lab.

26. Entente sectorielle de soutien aux entreprises d'économie sociale

C.M. 21-12-360 **CONSIDÉRANT** le bilan des réalisations d'Économie sociale Bas-Saint-Laurent déposé et les résultats probants du Fonds régional de soutien de l'économie sociale (FRIÉS);

CONSIDÉRANT que les MRC bas-laurentiennes ont été sollicitées afin d'être à nouveau partenaires et signataires de l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2021-2024 via une demande de financement au MAMH déposée par Économie sociale Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les sommes déjà investies auprès d'Économie sociale Bas-Saint-Laurent par les MRC via le CRD à partir des revenus éoliens régionaux pourraient être utilisées

afin de créer un effet de levier dans cette entente et qu'aucune somme supplémentaire ne serait exigée à la MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la signature de l'entente sectorielle de soutien des entreprises d'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2021-2024 avec des contributions annuelles de 14 000 \$ à l'an 1, 7 000 \$ à l'an 2 et 7 000 \$ à l'an 3 par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.
- D'autoriser le préfet M. Bruno Paradis à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Mitis.

27. Mitis en Affaires

27.1 Budget 2022

Dépôt du budget 2022 de Mitis en Affaires.

27.2 Nomination d'un représentant au CA de Mitis en Affaires

C.M. 21-12-361

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer M. Pascal Rioux à titre de représentant du Conseil au comité administratif de Mitis en Affaires.

G. PROJETS ÉOLIENS

28. Projet éolien Lac Alfred

28.1 Suivi

Mme Judith Garon présente un résumé de la situation du projet éolien Lac Alfred.

29. Projet éolien La Mitis

29.1 Suivi

Mme Judith Garon fait le suivi pour le projet éolien de La Mitis.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

30. Nomination de trois représentants au CA de la Régie

C.M. 21-12-362

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité de nommer M. Pascal Rioux, M. Martin Soucy et M. Georges Deschênes à titre de

représentants du Conseil au comité administratif de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de La Matapédia et de La Mitis.

31. Nomination d'un représentant au CA de l'Écocentre

C.M. 21-12-363

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-Pierre Pelletier à titre de représentant du Conseil au comité administratif de l'Écocentre de La Mitis.

32. Rencontre avec la SEMER-suivi

Mme Judith Garon informe les élus que suite à la rencontre avec la SEMER, il n'y aura pas de modification au niveau de la cotisation.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-12-364

Il est proposé par M. Martin Soucy de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 40.

Bruno Paradis
Préfet

Judith Garon
Directrice générale par intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.